



02\_2026\_05

**Département des Pyrénées Atlantiques**  
**DELIBERATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

**COMPETENCES COLLECTE-EAU POTABLE ET ANC**

Date convocation : 07/05/2026

Nombre de voix présentes : 74

Nombre de voix en exercice : 87

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 75

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale sous la présidence de M. TREPEU Alain.

|                                          |                                  |                                |                                |                                        |
|------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|
| <b>87</b><br>Sièges du comité<br>87 voix | <b>70</b><br>Présents<br>70 voix | <b>4</b><br>Suppléés<br>4 voix | <b>1</b><br>Pouvoirs<br>1 voix | <b>12</b><br>Sièges vacants<br>12 voix |
|------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|

Sièges pourvus : 75 / 87 — 75 voix exerçables sur 87 (présents, suppléés et pouvoirs).

**Présents (74) :** M BEGUE Gérard , M BORDE-BAYLACQ Claude , M BORDENAVE Philippe , M BOURDA Olivier , M BOURIAT-CAPDESSUS Yannick , M BOUSQUÉ Pierre , M CAILLABET Gilles , M CAMBRA Henri , M CANÉRE Bertrand , M CANTOUNET Michel , M CAPELLE Bernard , M CAZENAVE Jean-Bernard , M CHANTRE Michel , M COURADES Michel , M COUTOUILLAT Thierry , M CROHARE Didier , M DABADIE Gérard , M DANJOU Grégory , M DASSE Grégory , M DAVID Michel , M DESSÉRE Jean-Michel , M DIAS Francis , M DIAZ Sébastien , M HERVE Loïc , M JOUBERT Benjamin , M KHOLLER Pascal , M LACAZE Philippe , M LAFFORGUE Jérôme , M LAGAHE Dominique , M LANOT Sébastien , M LARRAZABAL Didier , M LASSERRE Jean-Luc , M LOUET Christophe , M MARSAIS Philippe , M MAUHOURAT André , M MOLIES Bernard , M PEDEBEARN Jean-Marc , M PERSONNE Alain , M PEYRE Franck , M PRAT Florian , M RIAUTET Patrice , M SARRABERE Jean-Luc , M SEBAT Jean-François , M SEMPE Christian , M TEULE Jean Paul , M TISNE Guillaume , M TRENEL Fabien , M TREPEU Alain , M TRUCO Jean-Philippe , M VIGNES Guillaume , M. GAUVILLE Mathieu , M. SEGOT Joël , M.CROUHADA VIGNEAUX Thomas , Mme BALZANO Maïté , Mme BREQUE Michèle , Mme CASSOURET Christelle , Mme CHARRON Magali , Mme CORRAL Muriel , Mme DABADIE Nicole , Mme DALLA SANTA Marie-Anne , Mme DELMON Jocelyn , Mme DOS SANTOS Carla , Mme DUCLERC Dominique , Mme DUMONT REY Manon , Mme DUPUY RIERA Valérie , Mme FOURCADE Sandrine , Mme KROLczyk Véronique , Mme LACAZE-LABADIE Aude , Mme LAHONDA Marie Claude , Mme LE CLAIRE Fabienne , Mme MARQUEZ Stéphanie , Mme NAPIAS Muriel , Mme VEPER Corine , Mme VINCONNEAU LAPUYADE Florence,

**Ont donné procuration (1) :** M JUNCA Ludovic (à M CHANTRE Michel)

**Absents / Excuses (12) :** M BARATS Alain, M BOURDEU Julien, M LABAT Joël, M LACAZE Julien, M LAHOU PECOUSTAU Marc, M MARCHENAY Jean - Noël, M MARTIN Franck, M MOUNOU Christophe, M NICOLAU Patrick, M POUBLAN Jean Damien, M VILLAIN Christophe, M VILLALON Damien

M. PERSONNE Alain a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Le Président expose que la création du nombre de vice-présidents relève de la compétence du Comité Syndical.

Il explique que les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que l'organe délibérant détermine, à la majorité simple, le nombre de postes de vice-présidents sans que celui-ci puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'assemblée, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents. Toutefois, si l'application de cette règle conduit à fixer à moins de 4 le nombre de vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4. Ainsi, ce pourcentage donne pour le Comité Syndical un effectif maximum de 18 vice-présidents.

Le Président propose la création de six (6) postes de vice-présidents.

Ces vice-présidents auront en charge respectivement les thématiques ci-dessous :

|   |                |                                                               |
|---|----------------|---------------------------------------------------------------|
| 1 | Vice Président | Gestion patrimoniale AC et AEP                                |
| 2 | Vice Président | Administration générale                                       |
| 3 | Vice Président | Contrats de concession et Relation concessionnaires AC        |
| 4 | Vice Président | Contrats de concession et Relation concessionnaires AEP       |
| 5 | Vice Président | Partie AEP : Qualité-Quantité de l'Eau Potable / Economie eau |
| 6 | Vice Président | Compétence ANC                                                |

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** de créer à la majorité simple six (6) postes de vice-présidents et de procéder à leur élection.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT

Alain TREPEU

  
 /syndicat  
 eau et assainissement  
 béarn bigorre